

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du jeudi 07 avril 2022
Délibération n°2022-05

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 10
Représentés : 3

Votes :

Pour : 11
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 1^{er} avril 2022 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : vendredi 1^{er} avril 2022

Présents : Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Gaëlle ROUX-MENON, Thierry AILLAUD, Vincent BOUBAL

Absents :

Absents excusés : Florence LAUSSEL, Valérie GROS, Séverine RAMON

Pouvoirs : Florence LAUSSEL à Claudie BERARD, Valérie GROS à Catherine DUSCHA, Séverine RAMON à Pierre AMALOU

Secrétaire de séance : Yves LEBORGNE

Approbation du compte administratif 2021- Budget communal

Sous la présidence de Claudie BERARD adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 664 807.00 €
Recettes : 757 534.38 €
Excédent de clôture de l'exercice : **92 727.38 €**
Excédent global : 201 128 €

Investissement

Dépenses : 937 849.47 €
Recettes : 1 849 845.71 €
Restes à réaliser : **911 996.24 €**

Hors de la présence de M. Pierre AMALOU, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Claudie BERARD,

- approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2021.

Fait à ARGELLIERS, le 07/04/2022
Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture le 14/04/2022
Après affichage le 14/04/2022

Le Maire
Pierre AMALOU



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE D'ARGELLIERS' in blue ink. The stamp contains a central emblem and the text 'MAIRIE D'ARGELLIERS' around the top and '(13100)' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre Amalou'.